

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

(la « Société »)

SAS au capital de 42.533.524 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
428 240 287 RCS CAEN

PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS

PRISES PAR LES ASSOCIES LE 30 JUIN 2025

Les soussignées :

- **LOGIDIS SAS**, (siren 303 010 789)
propriétaire de 41.424.467 actions
représentée par Monsieur Mourad BENSADIK,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- **IMMOBILIERE PROXI SAS**, (siren 389 526 617)
propriétaire de 1.109.057 actions
représentée par Monsieur Benoît SOURY,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social..... 42.533.524 actions

Après avoir :

- précisé que Monsieur Mourad BENSADIK est également intervenu aux présentes en sa qualité de président de la société,
- indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ♦ présentation du rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - ♦ présentation du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - ♦ présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
 - ♦ approbation desdits comptes et rapports ;
 - ♦ approbation des charges non déductibles ;
 - ♦ affectation du résultat ;
 - ♦ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,
 - pris connaissance des documents suivants :
 - les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - le rapport de gestion ;



- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
- le texte des décisions proposées.

➤ rappelé que la société DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes de la Société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

Ont statué sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes et rapports ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, les associés approuvent le montant des dépenses visées à l'article 39.4 dudit code qui s'élève à 160.944 euros.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, déclarent en approuver purement et simplement les termes.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 424.888,31 euros, au poste « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les associés prennent acte de ce qu'il leur a été rappelé qu'aucun dividende, ni aucun autre revenu éligible et non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président ainsi qu'à Mesdames Marianne PILLET et Laetitia BELACEL, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3 rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés, toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes et notamment le dépôt des comptes annuels de la Société, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

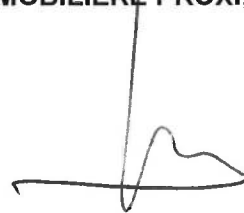
Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est signé par les associés et le président.

Mourad BENSADIK
président et
représentant la société LOGIDIS,
associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Benoît SOURY
représentant la société
IMMOBILIERE PROXI, associé

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical line that curves into a loop at the bottom, with a small horizontal stroke at the end.

COMPTES ANNUELS

**SAS CARREFOUR SUPPLY CHAIN
EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**



COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2024

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 670 940	1 221 749	449 191	601 356
Fonds commercial	3 370 036	2 039 768	1 330 268	1 330 268
Autres immobilisations incorporelles	18 917 169	16 154 949	2 762 221	4 028 633
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	254 477 523	132 811 286	121 666 238	109 148 774
Installations techniques, mat. et outillage	162 181 089	125 825 266	36 355 823	37 007 074
Autres immobilisations corporelles	22 222 950	18 547 174	3 675 777	4 226 771
Immobilisations en cours	11 929 369		11 929 369	27 658 839
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	22 659 710	1 944 120	20 715 590	22 040 648
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 783 365		4 783 365	4 699 853
ACTIF IMMOBILISE	502 212 152	298 544 311	203 667 841	210 742 216
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	280 927 596	841 877	280 085 719	197 424 714
Autres créances	152 352 788	5 100 207	147 252 581	179 907 737
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	449		449	-58
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	30 235 883		30 235 883	29 036 391
ACTIF CIRCULANT	463 516 715	5 942 084	457 574 631	406 368 784
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	965 728 868	304 486 395	661 242 473	617 111 000

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 42 533 524)	42 533 524	42 533 524
Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 629 852	27 629 852
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	23 729	23 729
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-48 305 248	-46 856 614
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	424 888	-1 448 634
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34 982 408	33 587 660
CAPITAUX PROPRES	57 289 152	55 469 517
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	31 553 426	30 583 610
Provisions pour charges	64 892 471	71 622 181
PROVISIONS	96 445 897	102 205 792
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 978 229	492 143
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 960 752	208 366 783
Dettes fiscales et sociales	222 288 410	203 450 430
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 269 831	11 494 842
Autres dettes	9 010 200	35 631 492
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	507 507 423	459 435 692
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	661 242 473	617 111 000

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
Ventes de marchandises	40 449		40 449	68 560
Production vendue de biens	10 202 757		10 202 757	7 121 160
Production vendue de services	1 753 392 410		1 753 392 410	1 780 945 548
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 763 635 615		1 763 635 615	1 788 135 268
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6 692 636	3 396 653
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			27 962 375	23 510 361
Autres produits			10 422 200	8 795 918
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 808 712 827	1 823 838 199
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 697 527	-2 510 118
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 285 740 063	1 309 668 806
Impôts, taxes et versements assimilés			14 275 431	16 255 880
Salaires et traitements			285 384 886	281 950 182
Charges sociales			136 241 346	131 232 783
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			37 991 180	35 165 382
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 908 351	5 224 977
Dotations aux provisions			23 521 725	27 500 419
Autres charges			13 630 729	8 912 294
CHARGES D'EXPLOITATION			1 801 391 239	1 813 400 604
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 321 588	10 437 595
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			898 432	5 740 855
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			898 432	5 740 855
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 325 058	657 969
Intérêts et charges assimilées			595 362	30 631
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 920 420	688 600
RESULTAT FINANCIER			-1 021 988	5 052 255
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			6 299 600	15 489 850

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

Comptes annuels au 31/12/2024

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	872 670	410 627
Produits exceptionnels sur opérations en capital	377 141	9 800
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 057 400	8 963 674
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 307 211	9 384 101
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 845 563	6 407 996
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 166 979	1 706 162
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 760 729	11 690 659
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 773 271	19 804 817
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 533 940	-10 420 717
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7 408 652	5 922 570
Impôts sur les bénéfices		595 197
TOTAL DES PRODUITS	1 825 918 470	1 838 963 154
TOTAL DES CHARGES	1 825 493 582	1 840 411 789
BENEFICE OU PERTE	424 888	-1 448 634

ANNEXE COMPTABLE

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels sont amortis sur une durée économique de 3 à 8 ans. Quant aux projets ONE BUY et ERP sont amortis respectivement sur 10 et 12 ans. Pour ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2017, ils sont, fiscalement, amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valeur d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche fondée sur un taux du CA N-1 et une provision est constituée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre la VNC de l'actif et sa valeur d'utilité estimée par actualisation de Flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres
- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel à la clôture s'élèvent à 51 489 376 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit **51 489 376** euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- **43 450 396** euros au titre des engagements de retraite ;
- **8 038 980** euros au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuaire en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **3.20 %**
- Taux moyen d'évolution des salaires : **2.51 %**
- Taux de charges sociales : **51 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- Un âge de départ à la retraite à 63 ans pour les salariés nés avant 1967 et 64 ans pour les salariés nés à partir de 1967

3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

3.1. ACTIF

3.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2024
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus	3 370 036					3 370 036
Autres immobilisations incorporelles	19 989 712	705 287		106 889		20 588 110
TOTAL	23 359 748	705 287		106 889		23 958 146

3.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2024
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre	31 331 834	2 118 814		2 555 367		30 895 280
Construction sur sol d'autrui	2 999 954					2 999 954
Instal générales, agencement	192 831 638	33 080 348		5 329 697		220 582 289
Installations, matériels	155 635 960	12 001 090		5 455 961		162 181 089
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport	25 728			3 763		21 966
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 631 231	1 149 261		1 579 507		22 200 985
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours	27 658 839	8 248 822	23 978 291			11 929 369
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES	433 115 184	56 598 334	23 978 291	14 924 295		450 810 932
Participations	22 659 710					22 659 710
Autres immobilisations financières	4 699 853	230 835	147 323			4 783 365
TOTAL IMMOS FINANCIERES	27 359 563	230 835	147 323			27 443 075
TOTAL	460 474 746	56 829 169	24 125 614	14 924 295		478 254 006

3.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2024
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus	2 039 768					2 039 768
Autres immobilisations incorporelles	15 359 723	2 119 214	102 240			17 376 698
TOTAL	17 399 491	2 119 214	102 240			19 416 466

3.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2024
Terrains						
Constructions et agencements	118 014 652	21 786 663	6 990 029			132 811 286
Installations - Matériels	118 628 885	12 410 576	5 214 196			125 825 266
Autres Immos corporelles	18 430 188	1 674 727	1 557 741			18 547 174
TOTAL	255 073 725	35 871 966	13 761 966			277 183 725

3.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce	169 267	169 267			169 267
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation					
TOTAL	169 267	169 267			169 267

3.1.6. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2024	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	4 783 365	0	4 783 365
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 783 365		4 783 365
ACTIF CIRCULANT :	463 516 267	463 516 267	0
Créances clients	280 927 596	280 927 596	
Etat : impôts et taxes diverses	45 498 316	45 498 316	
Autres créances	106 854 472	106 854 472	
Charges constatées d'avance	30 235 883	30 235 883	
TOTAL	468 299 632	463 516 267	4 783 365
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

3.1.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	123 792 984
Autres créances	2 819 312
Disponibilités	
TOTAL	126 612 296

3.2. PASSIF

3.2.1. Capital Social

Le capital social est de 42 533 524 euros divisé en 42 533 524 actions de chacune 1,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

3.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	42 533 524							42 533 524
Prime d'émission, fusions, Apport	27 629 852							27 629 852
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	23 729							23 729
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	-46 856 614				-1 448 634			-48 305 248
Résultat de l'exercice	-1 448 634	424 888			1 448 634			424 888
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	33 587 660	6 043 851	4 649 104					34 982 408
TOTAL	55 469 517	6 468 740	4 649 104					57 289 152

3.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2024
Provisions réglementées :	33 587 660	6 043 851	4 649 104		34 982 408
- Amortissements dérogatoires	33 587 660	6 043 851	4 649 104		34 982 408
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	102 205 792	24 238 602	29 998 497		96 445 897
- Provisions risque clients	0	0	0	0	0
- Provisions risque fournisseur	0	0	0	0	0
- Provisions risque personnel	7 597 391	1 841 441	3 727 759	0	5 711 073
- Provisions risques litige contrats procès	300 000	0	0	0	300 000
- Provisions autres risques	33 136 172	19 122 642	16 716 542	0	35 542 272
- Provisions charges IDR	48 870 374	2 619 002	0	0	51 489 376
- Autres provisions pour charge	12 301 854	655 518	9 554 196	0	3 403 176
Provisions pour dépréciation :	6 309 556	4 233 409	2 656 761		7 886 204
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières	619 062	1 325 058			1 944 120
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	633 029	536 529	327 682		841 877
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	5 057 465	2 371 822	2 329 079		5 100 207
TOTAL	142 103 008	34 515 863	37 304 362		139 314 509
Dont :					
- Exploitation		26 430 076	22 246 961		
- Financier		1 325 058			
- Exceptionnel		6 760 729	15 057 400		

3.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTE	Montant brut au 31/12/2024	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 978 229	15 978 229		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 960 752	245 960 752		
Personnel et comptes rattachés	73 121 301	73 121 301		
Dettes sécurité sociale et organismes sociaux	50 038 981	50 038 981		
Dettes fiscales	99 128 128	99 128 128		
Autres dettes	9 010 200	9 010 200		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 269 831	14 269 831		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	507 507 422	507 507 422	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

3.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	168 800 306
Dettes fiscales et sociales	100 498 872
Autres dettes	3 299 837
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	7 088 914
TOTAL	279 687 929

3.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	30 235 883			30 235 883
Produits constatés d'avance				

3.3. RESULTAT

3.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
<u>Répartition par secteur d'activité :</u>	
- Ventes de marchandises en l'état	40 449
- Productions de biens	10 202 757
- Prestations de services	1 753 392 410
	1 763 635 616
<u>Répartition par marché géographique :</u>	
- France	1 763 635 615
- Etranger	
	1 763 635 615

3.3.2. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	16 307 211
- Sur opérations de gestion 872 670 - Rentrées sur créances amorties - Produits de cession sur immobilisations incorporelles - Produits de cession sur immobilisations corporelles 377 141 - Produits de cession sur immobilisations financières - Autres produits sur opérations en capital - Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires 4 649 104 - Reprise provisions pour investissements - Reprise provisions pour hausse de prix - Reprise provisions risques légaux - Reprise provisions pour litiges divers 769 592 - Reprise provisions autres risques et charges 9 638 704 - Reprise provisions dépréciation d'actif	
Charges exceptionnelles :	14 773 271
- Sur opérations de gestion 6 126 441 - Frais de personnel 719 122 - Amendes et Pénalités - Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées 4 650 - Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées 1 162 329 - Valeur comptable des immobilisations financières cédées - Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital - Dotations aux amortissements dérogatoires 6 043 851 - Dotations provisions pour investissement - Dotation provisions pour hausse de prix - Provisions pour risques légaux - Dotations provisions pour litiges divers - Dotations provisions autres risques 716 878 - Dotation provision dépréciation d'actif	

3.3.3. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 24/06/2024.

3.3.4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	6 299 600	0
Résultat exceptionnel - participation	-5 874 712	0
Contribution sociale de 3.3 %		0
Ecart IS N-1		0
TOTAL :	424 888	0
Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont déduits de l'impôt sur résultat courant. Les plus ou moins values et les corrections d'ordre fiscal sont retenues en fonction de leur nature.		

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Situation en fin d'exercice	Montant de l'impôt (1)
CREANCES :		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		
Provisions pour dépréciation Immobilisations	1 944 120	486 030
Provisions pour dépréciation des stocks		
Provisions pour dépréciation autres actifs circulants	43 728	10 392
Provisions Risques et Charges	72 928 705	18 232 176
Participation	7 408 652	1 852 163
Provisions pour congés payés		
Contribution sociale de solidarité, taxe sur les grandes surfaces	1 566 711	391 678
Abattements sur stock		
Fidélité		
TOTAL :	83 891 916	20 972 979
DETTES :		
Provisions Risques et Charges		
Provisions réglementées :		
- Provision pour hausse des prix		
- Amortissements dérogatoires	34 982 408	8 745 602
Subventions d'équipement		
Plus-values de fusion restant à réintégrer		
Coupons d'obligations non déchus		
TOTAL :	34 982 408	8 745 602
ELEMENTS A IMPUTER :		
Moins-values à long terme		
Amortissements différés		
Déficits reportables fiscalement		
TOTAL :		
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE :		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Provision pour investissement		
TOTAL :		

(1) Le taux d'IS utilisé est 25 %.

4.2. INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LE RESULTAT

Incidences des dispositions fiscales sur le résultat	Montants
Résultat net de l'exercice	424 888
Impôt sur les bénéfices et contributions additionnelles (y compris impact CICE et CIR)	
Résultat avant impôt	424 888
<u>Variation des dotations et reprises de provisions réglementées :</u>	1 394 748
- Amortissements fiscaux dérogatoires	1 394 748
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour investissement	
Résultat avant impôt hors incidences des dispositions fiscales	1 819 636

4.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Effectifs	Personnel salarié
Cadres	577
Agents de maîtrise	1 002
Employés, ouvriers	6 357
TOTAL :	7 936

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.4.1. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements donnés	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations	267 985 306	104 434 512	147 711 420	15 839 373
Liés aux prestations de services	288 326 887	281 271 301	7 055 586	
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion	8 422 100	2 066 975	5 178 425	1 176 700
TOTAL	564 734 293	387 772 789	159 945 431	17 016 073
Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance				
TOTAL				

4.5. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA

Au capital de 1 694 922 970,00 euros

Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)

93, Avenue de Paris

R.C.S EVRY 652 014 051

4.6. INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2001 dans Carrefour SA.

L'impôt constaté par la société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.

Cet impôt est détaillé au point 3.3.4

4.7. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(cf. pages suivantes.)

42533524 5.9. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2024

PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART CAPITAL DETENU	VALEUR TITRES BRUTE	VALEUR TITRES NETTE	PRETS ET AVANCES CONSENTIES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRE DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES	OBSERVATIONS
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A PUBLICATION											
1) FILIALES (50% au moins capital)											
CRFP Log Invest (ex CARGAN INVEST)	29 680 600,00	-2 546 486,53	76,35	22 659 710,00	20 715 590,35			0,00	-1 735 614,67		31/12/2024
2) participations (de 10 à 49% capital)											
participations francaises											
participations etrangeres											
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
FILIALES FRANCAISES											
FILIALES ETRANGERES											
PARTICIPATIONS FRANCAISES											
PARTICIPATIONS ETRANGERES											
	29 680 600,00	-2 546 486,53		22 659 710,00	20 715 590,35	0,00	0		-1 735 615	0,00	
			balance	22 659 710,00	-619 062,00						

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

Société par actions simplifiée

Z.I. route de Paris

14120 MONDEVILLE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

Société par actions simplifiée

Z.I. route de Paris

14120 MONDEVILLE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

The signature is a stylized, handwritten-style mark in blue ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.

Olivier BROISSAND